



**LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN**

CABINET  
2019-

24 DEC. 2019

**Arrêté n° 2019 / 296 /PREF / CAB du  
portant attribution de la médaille d'honneur du travail.  
Promotion du 01 janvier 2020.**

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS  
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

**Vu** le décret n°48-852 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;

**Vu** le décret n°51-41 du 6 janvier 1951 et n°53-507 du 21 mai 1953 modifiant et complétant le décret n°48-852 du 15 mai 1948 instituant la médaille d'honneur du travail ;

**Vu** le décret n°57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

**Vu** le décret n°84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets n°2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

**Vu** le décret n°86-401 du 12 mars 1986 modifiant les articles 11 et 16 du décret n°84-591 du 04 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

**Vu** le décret du Président de la République du 18 juin 2018, portant nomination de madame Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

**Vu** l'arrêté Préfectoral N° SG/SCI-2019-09-10-008 du 10 septembre 2019 portant délégation de signature accordée à Madame Sylvie FEUCHER, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

**Vu** l'arrêté N° 17/1643-a du 20 septembre 2017, portant nomination de Monsieur Grégoire PIERRE-DESSAUX, à la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;

**Vu** l'arrêté N° SG/S-2019-006 du 13 février 2019, portant délégation de signature à Monsieur Grégoire PIERRE-DESSAUX, Directeur des Services du Cabinet ;

**Vu** le dossier déposé par le bureau des Ressources humaines de la Société SOBADIS – Marché U de Saint-Barthélémy, le 15 novembre 2019.

**Vu** l'avis favorable émis le 19 décembre 2019, par le Président de la Collectivité de Saint-Barthélémy.

## **ARRÊTE**

**Article 1** : La médaille d'honneur du travail – **ARGENT** – est décernée à :

- Madame Yvette GREAUX née AUBIN, employée de libre service, demeurant à Lurin – 97 133 Saint-Barthélémy.

**Article 2** : La médaille d'honneur du travail, est décernée dans le cadre de la promotion du 01 janvier 2020.

**Article 3** : La Préfète déléguée de la Préfecture de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin et le Directeur des Services du Cabinet de la Préfecture de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin.

Saint-Martin le 24 DEC. 2019



Pour la Préfète déléguée  
Le Directeur des Services du Cabinet

Melegoire PIERRE-DESSAUX

***Délais et voies de recours : « le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification ».***